

Province de Québec  
District d'Arthabaska  
MRC de l'Érable  
Ville de Princeville

**Séance spéciale** tenue ce **vingt-cinquième jour de juin 2003 à 19h00** au lieu ordinaire des sessions et à la quelle prennent part :

Monsieur Serge Bizier  
Monsieur André Bergeron  
Monsieur Gilles Fortier  
Monsieur Jan Heeremans

sous la présidence de Monsieur Laurent Carignan, maire, formant quorum. Le greffier adjoint est aussi présent.

Cette séance spéciale a été convoquée par le Maire, Monsieur Laurent Carignan et **avis spécial** a été signifié à chacun des membres selon la Loi.

**03-06-182**

**Mandat à un agent d'immeuble**

ATTENDU le succès connu en 2002-2003 pour la vente de terrains résidentiels appartenant à la Ville de Princeville;

ATTENDU le très bon travail effectué en l'occurrence par Re/Max Bois-Franc inc.;

Sur une proposition du conseiller André Bergeron, appuyée par le conseiller Serge Bizier, il est unanimement résolu de renouveler le mandat exclusif pour une durée d'un an avec le courtier immobilier Re/Max Bois-Francs inc. pour la vente des terrains résidentiels appartenant à la Ville de Princeville;

QU' une clause soit ajoutée à la promesse d'achat à l'effet que l'acheteur doit notarié l'acte d'achat et commencer à construire dans les six (6) mois de la signature.

ADOPTÉE

**03-06-183**

**Engagement d'un journalier temporaire - Voirie**

ATTENDU QUE la Ville de Princeville désire procéder à l'engagement d'un employé temporaire de voirie;

ATTENDU QU'un comité de recrutement a été formé et a procédé à la sélection d'un candidat répondant aux exigences de l'emploi;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jan Heeremans, appuyé par le conseiller Gilles Fortier, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville autorise l'engagement de Monsieur Marc Boisvert comme journalier temporaire de voirie à compter du mois de juillet 2003;

QUE le salaire et les conditions prescrites d'embauche soient établis selon les modalités de la convention collective actuelle de la Ville de Princeville.

ADOPTÉE

**03-06-184**

**Nouveaux employés – Terrain de jeux**

ATTENDU QUE l'inscription des terrains de jeux a démontré un fort accroissement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Gilles Fortier, appuyé par le conseiller André Bergeron, il est unanimement résolu l'engagement de trois nouveaux étudiants additionnels pour effectuer l'animation des terrains de jeux durant l'été 2003 soient :

Stéphanie Fréchette, monitrice ;  
Jessica Moreau, monitrice ;  
Joanie Trépanier, monitrice ;

QUE le salaire horaire des monitrices et moniteurs soit fixé à 7.55 \$ / heure.

ADOPTÉE

**03-06-185**

**Projet Emplois Été/Échanges Étudiants**

ATTENDU QUE la Ville de Princeville désire appliquer sur le programme d'aide Emplois Été/Échanges Étudiants du Gouvernement du Canada;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Serge Bizier, appuyé par le conseiller Jan Heeremans, il est unanimement résolu d'autoriser Monsieur Claude Fortier à signer tous les documents émanant du programme d'emplois Été/Échanges étudiants du Gouvernement du Canada, pour contribuer à l'embauche d'un étudiant pour travailler comme aide animateur au camp de jour de la Ville de Princeville;

QUE le conseil accepte les conditions émises par le ministère concerné dans le cadre de ce programme.

ADOPTÉE

**03-06-186**

**Horaire d'été des bureaux**

Sur une proposition du conseiller Serge Bizier, appuyée par le conseiller Gilles Fortier, il est unanimement résolu de mettre à l'étude le projet d'horaire d'été des bureaux administratifs de la Ville de Princeville dans l'optique d'envisager sur une base annuelle un horaire de travail conciliant le service à la clientèle.

ADOPTÉE

**03-06-187**

**Adoption du principe de participation au projet de logements sociaux de l'Office municipal.**

ATTENDU le projet de construction de seize (16) logements sociaux préparé pour l'Office municipal d'habitation de Princeville par le Groupe de ressources techniques régional ;

ATTENDU QUE ce projet répond à un besoin pressant dans la municipalité ;

ATTENDU l'intérêt de ce conseil à une participation financière au projet ;

EN CONSÉQUENCE, sur une proposition du conseiller André Bergeron, appuyée par le conseiller Jan Heeremans, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville appuie le projet de construction de seize (16) logements sociaux dans le cadre du Programme Accès-Logis présenté par l'Office municipal d'habitation de Princeville et accepte le principe de participer financièrement en cédant à titre gratuit les lots 247-1-80, 247-1-81 et 247-1-82 ainsi qu'en accordant un crédit de taxes foncières et de services pour une période de treize (13) ans, le tout dans les limites imposées par la Loi.

ADOPTÉE

**03-06-188**

**Demande à la CPTAQ – Ferme Fleuritale**

ATTENDU QUE la demande d'autorisation présentée par la compagnie Ferme Fleuritale inc.;

ATTENDU QUE la présente demande est conforme aux règlements municipaux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Serge Bizier, appuyé par le conseiller Gilles Fortier, il est unanimement résolu que le conseil appuie la demande d'autorisation présentée par la compagnie Ferme Fleuritale inc. de Princeville afin d'acquérir une superficie de 13 hectares de terrain appartenant à la compagnie Jean-Louis Fréchette inc., pour consolider l'exploitation agricole actuelle du requérant.

ADOPTÉE

**03-06-189**

**Demande de dérogation mineure – Madame Nancy Villeneuve et Monsieur Yvan Chauvette**

ATTENDU QUE cette construction est située en zone agricole ;

ATTENDU QUE la présente demande n'a pas d'impact sur l'agriculture;

ATTENDU QU'il y a un agencement visuel intéressant;

ATTENDU l'avis favorable du comité consultatif d'urbanisme ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Serge Bizier, appuyé par le conseiller Jan Heeremans, il est unanimement résolu que le conseil approuve la demande de dérogation mineure présentée par Madame Nancy Villeneuve et Monsieur Yvan Chauvette, afin de permettre la construction d'un garage privé annexe, d'une superficie de 30 m<sup>2</sup> supérieure à la norme permise et dont la superficie totale du bâtiment sera de 97 m<sup>2</sup> et d'une hauteur supérieure au bâtiment principale de 1,2 mètres.

ADOPTÉE

**03-06-190**

**Demande de dérogation mineure – Tôles Inox inc.**

ATTENDU la demande de dérogation mineure présentée par Tôles Inox inc. requière l'approbation du conseil;

ATTENDU QUE l'empiètement de 1,2 m dans la cour avant donne une meilleure apparence;

ATTENDU QUE l'agrandissement projeté ne servira pas à la fabrication;

ATTENDU l'avis favorable du comité consultatif d'urbanisme ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jan Heeremans, appuyé par le conseiller Gilles Fortier, il est unanimement résolu que le conseil approuve la demande de dérogation mineure présentée par la compagnie Tôle Inox inc., afin de permettre l'agrandissement du bâtiment sur 4,88 mètres en conservant l'alignement de la façade actuelle du bâtiment existant tout en empiétant de 1,2 mètres maximum dans la cour avant. La distance pour la dérogation est calculée à partir de la façade actuelle du bâtiment situé au 465, rue St-Jean-Baptiste Sud.

ADOPTÉE

**03-06-191**

**Demande de dérogation mineure – Monsieur Charles Provençal**

ATTENDU la demande de dérogation mineure présentée par Monsieur Charles Provençal requière l'approbation du conseil;

ATTENDU QUE l'aménagement du garage existant ne permet pas de remiser deux véhicules;

ATTENDU QU'il n'y a pas d'impact négatif sur le voisinage;

ATTENDU l'avis favorable du comité consultatif d'urbanisme ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Gilles Fortier, appuyé par le conseiller André Bergeron, il est unanimement résolu que le conseil approuve la demande de dérogation mineure présentée par Monsieur Charles Provençal, afin de permettre l'agrandissement du garage privé sur une distance de 4,3 mètres sur la façade par toute la profondeur existante pour une superficie supérieure à la réglementation de 18,9 m<sup>2</sup> (204,4 pi<sup>2</sup>) soit 25,2 %.

ADOPTÉE

**03-06-192**

**Ratification de ventes de terrains**

ATTENDU QUE deux ventes de terrains ont été effectuées à deux propriétaires différents de ceux qui avaient été convenus par résolution;

ATTENDU QUE les intéressés sont intervenus aux dits contrats de vente pour céder leurs droits contenus dans la promesse d'achat et dans son acceptation;

Sur une proposition du conseiller Serge Bizier, appuyée par le conseiller André Bergeron, il est unanimement résolu de ratifier les ventes suivantes :

- le lot 247-1-93 à Stéphane Luneau et Marie-Claude Métivier au lieu de Entreprises Laurent Thibault inc.;
- le lot 247-1-157 à Patrick Bédard et Karine Bourgeois au lieu de Constructions Carol Allaire 2000 inc.;

ADOPTÉE

03-06-193

**Vente de terrain – 310 Fréchette**

Sur une proposition du conseiller Serge Bizier, appuyée par le conseiller Jan Heeremans, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville cède à Clément Durocher le lot 247-1-147 (310 Fréchette) pour le prix de 13 600 \$ avant les taxes applicables;

Que le maire et le greffier soient autorisés à signer pour la Ville de Princeville l'acte notarié à intervenir.

ADOPTÉE

03-06-194

**Vente de terrain – 235 Fréchette**

Sur une proposition du conseiller Gilles Fortier, appuyée par le conseiller André Bergeron, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville cède à Danny Auger & Audrey Morin le lot 247-1-136 (235 Fréchette) pour le prix de 13 600 \$ avant les taxes applicables;

Que le maire et le greffier soient autorisés à signer pour la Ville de Princeville l'acte notarié à intervenir.

ADOPTÉE

03-06-195

**Levée de la séance spéciale**

Tous les sujets de la présente séance étant épuisés sur la proposition du conseiller Serge Bizier, appuyée par le conseiller André Bergeron, la présente séance spéciale est unanimement levée.

ADOPTÉE

\_\_\_\_\_  
Jean-Marc Bédard, greffier adjoint

\_\_\_\_\_  
Laurent Carignan, maire

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT**

Je soussigné certifie par la présente que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses décrites par le conseil de cette assemblée de la susdite municipalité

\_\_\_\_\_  
Louise Bergeron, trésorière